



Le 11 juin 2025

## **Délibéré sur le recours à des données issues d'expertises professionnelles externes pour la production statistique publique**

L'Autorité de la statistique publique a pris connaissance des réflexions engagées, à sa demande, par l'inspection générale de l'Insee sur le recours du service statistique public (SSP) à des données issues d'expertises professionnelles externes, c'est-à-dire établies par des professionnels détenteurs d'une expertise spécifique extérieure au champ de la statistique publique.

Le panorama établi par la mission fait apparaître que ces pratiques peuvent recouvrir un vaste ensemble de données, avec souvent un *continuum* entre expertises « internes » et « externes » et une appropriation technique par les producteurs comme par les statisticiens qui peut évoluer au cours du temps. Il peut par exemple s'agir de « diagnostics » relatifs à des personnes (diagnostics médicaux, appréciations du handicap, évaluations du niveau scolaire des élèves...), des produits ou des process (diagnostics de qualité ou de performance...). Il peut également s'agir d'observations relatives à l'environnement ou aux territoires (températures, qualité de l'air ou de l'eau...), ainsi que de synthèses de sources ayant trait à ces domaines (inventaires d'émissions, financements pour le climat ...). Cette notion peut enfin s'étendre à des observations détaillées ou des indices élaborés par des acteurs extérieurs (prix de vente des terres ou des logements), ainsi qu'à des données issues de paramétrages, de modélisations, ou même de « dires d'experts », et qui peuvent être mobilisées à différentes étapes de la production statistique.

La mission conclut de ses contacts avec les responsables du SSP que le recours à ce type de sources est précieux, voire indispensable, pour élargir le champ des productions statistiques. Elle observe que les risques « d'image » ou de non maîtrise associés à leur usage par le SSP sont du même type que ceux relatifs à d'autres sources administratives ou privées externes pour lesquelles ont déjà été définis des cadres communs d'utilisation. La mission souligne en outre l'importance de relations suivies entre les statisticiens et les producteurs de ces expertises.

L'Autorité de la statistique publique a pris note avec intérêt de ce panorama et de la diversité tant des expertises mobilisées que de leurs conditions de production et d'utilisation. Elle estime que certains enseignements complémentaires peuvent être tirés de ces constats, dans la mesure où les recours du SSP à ce type de données ont une importance confirmée, notamment face à la montée des questions de nature environnementale, et aux possibilités qui s'ouvrent en matière de mobilisation de données privées, lesquelles pourront le cas échéant conduire à des usages statistiques expérimentaux.

L'ASP souhaite ainsi que les services statistiques fassent un point régulier de leurs recours à ce type de données, et qu'ils privilégient l'usage d'informations donnant lieu à des définitions réglementaires, établies par des professionnels dont la compétence donne lieu à une certification reconnue, ou respectant des protocoles établis dans un cadre scientifique et/ou international. Elle estime aussi important que des conventions comportant des précisions d'ordre méthodologique comme de gouvernance soient passées entre les organismes concernés et les différentes composantes du SSP. Elle encourage les statisticiens publics qui les utilisent à approfondir leur maîtrise propre de ces données par un dialogue permanent avec les professionnels concernés, ainsi qu'à vérifier périodiquement la complétude de ces informations en recensant les sources complémentaires ou alternatives pouvant être mobilisées dans les champs correspondants. L'ASP estime enfin souhaitable que lorsque les informations issues de ces expertises donnent lieu, de la part des producteurs, à une mise à disposition du public au-delà de leur transmission au SSP, elles entrent dans un processus de labellisation ou de reconnaissance d'intérêt général favorisant une meilleure transparence sur leur contenu, leur champ et leurs méthodes et, lorsque la question se pose, sur leur articulation avec les productions du SSP.